

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE FRUNCE SEANCE DU VENDREDI 25 JANVIER 2019**

Membres en exercice : 09

Membres présents : 09

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 25 janvier à 20 heures trente, sur convocation du 14 janvier, le conseil municipal de Fruncé s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier DANIEL, maire.

Etaient présents : Mesdames Laetitia CHAUVEAU, Dominique THIERY, Messieurs Frédéric SERRE, René CHIVRACQ, Laurent RIVET, Roger LEUCART, Bastien HUARD et Romain LEJARD

Secrétaire de séance : M René CHIVRACQ

Le procès- verbal de la précédente séance est lu et approuvé

Monsieur le maire ouvre la séance en demandant aux conseillers leur ressenti sur la cérémonie des Vœux du maire. Il est retourné que la cérémonie était bonne enfant, il y a eu quelques questions posées notamment sur le contrat aidé. M Rivet propose de faire plutôt un apéritif salé ou alors de faire les vœux dans l'après-midi pour la galette.

## **Délibération Refus du transfert de la prise de compétence distribution Eau en 2020.**

Monsieur le Maire explique que le conseil communautaire Entre Beauce et Perche a voté, à l'unanimité la prise de compétence Eau Distribution pour le 01 janvier 2026. Hors suite à une nouvelle lecture de la loi Notre par les députés il s'avère que cette compétence doit être prise obligatoirement pour le 01 janvier 2020. Les maires ont appris cette directive lors du conseil communautaire du 04 août 2018. D'une part ce délai est trop court pour la prise de compétence et les maires ont l'impression que l'état leur « force la main ».

M Huard demande en quoi le délai est court.

M le Maire informe que sur le territoire il existe des communes qui sont en régie (la plupart), d'autre en délégation de service publique et d'autre en syndicat. De ce fait il faut en 1 an : harmoniser l'ensemble des communes, savoir quoi faire du personnel (administratif et technique), choisir un prix de vente pour tous, transférer les budgets, trouver les locaux,

M le Maire finit son explication en signalant que l'ensemble des maires ont décidé à l'unanimité de prendre cette délibération.

Après avoir écouté cet exposé, le conseil décide à l'unanimité de voter contre la prise de compétence Eau Distribution par la communauté de communes Entre Beauce et Perche pour le 01 janvier 2020

## **Délibération Refus du transfert de la compétence Assainissement Collectif au 01 janvier 2020.**

Monsieur le maire informe que cette prise de compétence découle de la prise de compétence de l'Eau Distribution. De ce fait le conseil à l'unanimité décide de voter contre la prise de compétence Assainissement Collectif au 01 janvier 2020.

## **Demande de Subvention : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux –Fond d'Aide à l'investissement et subvention auprès de la CAF-Fonds de Concours**

Monsieur le maire présente les pistes suivantes pour les investissements à venir

City Parc

## Panneaux solaires

Il sollicite l'avis du conseil pour demander des subventions afin de savoir si ces projets sont subventionnables et à quels taux. Il informe que cela n'engage pas la commune car si le ou les projets ne sont pas financiers acceptable la commune peut toujours renoncer.

Après avoir écouté cet exposé, le conseil décide à l'unanimité de solliciter les différentes subventions auprès des services compétents

Dotation d'Equipement des Territoire Ruraux – Préfecture

Fonds d'Aide à l'investissement – Conseil Départemental

Subvention auprès de la CAF

Fonds de Concours-Communauté de communes Entre Beauce et Perche

## Présentation City parc

Monsieur le maire informe que la commune ne pourra pas bénéficier de subventions pour la création du parking derrière la mairie puisque la Communauté de communes à affecter la majorité de la subvention « Contrat de Région » pour la mise en place du Numérique et ce jusqu'en 2026.

La commune a reçu un avis défavorable concernant les buts de foot lié à la vétusté de cet équipement. La commune ayant une grande surface de terrain derrière la mairie, monsieur le maire propose la création d'un city parc. Il argumente en rappelant que certains enfants en avaient fait la demande.

M le Maire a donc contacté 2 entreprises pour un city parc en acier de dimension 22 ou 23 mètres sur 12 mètres

Il présente 2 devis :

HUSSON 24 070€ HT + 21 210.66€ HT de terrassement = 45 280.66 € HT

AGORESPACE 46 656€ HT + 21 210.66 € HT = 67 866.66€ HT

Devant le cout final aucune décision n'est prise, le conseil décide d'attendre les réponses des demandes de subventions

Par contre il est demandé de faire un questionnaire avec photos pour distribuer dans la commune pour connaître l'avis de la population.

## Présentation Panneaux Photovoltaïques bâtiments communaux

Monsieur le maire présente un projet de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux  
La Mairie et L'église

- Concernant la mairie, le cout de l'installation est de 18 066.22€ hors taxe mais le rendement n'est pas optimal car les arbres de la cour posent problème.

- Concernant l'église le cout de l'installation est de 123 307.90€ hors taxe. Le rendement très positif car un pan de la toiture est plein sud et le raccordement est au pied.

Le retour sur investissement est calculé pour 8 ans et demi

Le conseil décide d'attendre le retour des demandes de subventions pour se prononcer.

## Panneau d'information

M le Maire présente un devis concernant un panneau d'information avec le plan de la commune. Le conseil donne son accord de principe. Ce panneau sera installé à côté du stop rue du Loir.

## **Délibération Autorisation de payer des Investissements avant le vote du budget primitif**

Monsieur le maire demande au conseil la possibilité de payer les factures de Delavallée sur le budget 2019 :  
Broyeur  
Remorque  
Godet

Ces factures étant arrivées après la clôture de l'année 2018.

Le conseil après avoir entendu cet exposé, autorise M le Maire à payer les factures d'investissement avant le vote du budget 2019.

## **Délibération Création d'un poste d'Agent entretien**

Monsieur le maire propose la création d'un poste d'agent d'entretien polyvalent pour effectuer l'entretien des bâtiments communaux et d'autres tâches tel que le portage des plis.

Le temps de travail proposé est de 2 heures semaines. Il convient d'annuler le poste créé en 2003 pour 1 heure semaine. M Rivet demande le cout avec les charges. M le Maire informe qu'il convient de compter 120€ par mois avec les charges.

Après avoir entendu cet exposé le conseil décide à l'unanimité de créer un poste d'agent d'entretien polyvalent pour 2 heures par semaine

## **Demande de subventions par des associations**

Monsieur le maire présente les demandes de subventions suivantes :

Les amis du jumelage : le conseil à l'unanimité décide de ne pas donner suite

Le club de foot de Saint Georges : le conseil à l'unanimité décide de ne pas donner suite

La FNACA : le conseil à l'unanimité décide de reconduire la subvention de l'année dernière soit 50€

## **Informations et Questions diverses**

Demande de l'entreprise Energie KONTOR : M le Maire informe qu'il a reçu une entreprise d'énergie renouvelable Eolienne pour un projet de parc sur la commune. M le Maire stipule que la commune a déjà le projet H2air sur son territoire, il préconise donc de ne pas répondre favorablement à l'entreprise Energie KONTOR. Le conseil municipal a l'unanimité valide la proposition de M le Maire.

L'ordre du jour ayant été abordé et n'ayant plus de questions diverses, la séance est levée à 22h30.

Le Maire

Le secrétaire de séance

Les membres